

ARRETE du PRÉSIDENT

N° 2023-338

IBG/EM/VM

OBJET : Concours externe et interne d'ingénieur territorial, session 2023 – Liste des candidats admis

Le Président,

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment les articles L325-1 à L325-51,
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,
Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,
Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
Vu la loi n° 2022-45 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique,
Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 modifiée, relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19
Vu l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
Vu l'ordonnance n° 2021-139 du 10 février 2021, prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens professionnels et des concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,
Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions communes applicables aux cadres d'emploi des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,
Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
Vu le décret n° 2016-206 du 26 février 2016 modifié fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux,
Vu le décret n° 2018-238 du 3 avril 2018 relatif aux modalités d'organisation des concours externes de certains cadres d'emplois de catégorie A de la fonction publique territoriale pour les titulaires d'un doctorat.
Vu le décret n°2020-437 du 16 avril 2020 modifié pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020, relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
Vu le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 modifié, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, Vu le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
Vu le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
Vu le décret n° 2021-140 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article L.325-30 du Code de la fonction publique, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi de même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestions, Vu le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, Vu le décret n° 2022-122 du 4 février 2022 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid 19, Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale, Vu l'arrêté du 27 février 2016 fixant le programme des épreuves des concours externes et internes pour le recrutement des ingénieurs territoriaux et de l'examen professionnel prévu au 1° de l'article 10 du décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, Vu ensemble les arrêtés n° 2022-244 du 14 septembre 2022, et n° 2015-153 du 29 avril 2015 donnant délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale, et à Madame Martine BARBEROUX, directrice des concours, Vu l'arrêté n° 2022-274 du 3 octobre 2022 portant ouverture des concours interne et externe d'ingénieur territorial, Vu la convention générale établie entre centres de gestion, relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion, Considérant que Mme EUPHRASIE CLOTHILDE Lovely, candidate au concours externe, spécialité ingénierie, gestion technique et architecture, option, logistique et maintenance, a informé, par courriel du 20 novembre 2023, de son changement de nom patronymique et qu'il convient de l'appeler désormais Lovely BROOKS, Considérant que les dossiers d'inscription ont été reçus jusqu'au 23 février 2023, Vu l'arrêté n° 2022-274 du 3 octobre 2022 portant ouverture des concours externe et interne d'ingénieur territorial, Vu l'arrêté n° 2023-150 du 23 mai 2023 portant liste des admis à concourir à la session 2023 des concours externe et interne d'ingénieur territorial, Vu la convention générale établie entre centres de gestion, relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion, Vu le procès-verbal de délibération établi par le jury le 12 décembre 2023 fixant la liste des candidats admis aux concours,

ARRETE

Article 1 : La liste des candidats déclarés admis à la session 2023 des concours interne et externe d'ingénieur territorial annexée au présent acte est arrêtée à trois cent quarante et un (341) admis, répartis comme suit par concours et par spécialité :

Spécialités	Concours externe	Concours interne	Total
Ingénierie, gestion technique et architecture	92	8	100
Infrastructure et réseaux	56	10	66
Prévention et gestion des risques	67	12	79
Urbanisme, aménagement et paysages	45	4	49
Informatique et système d'information	40	7	47
TOTAL	300	41	341

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Publié par affichage électronique
sur le site du CIG petite couronne
www.ciq929394.fr

le... 19/12/2023

jusqu'au... 15/06/2024

Fait à Pantin, le 12 décembre 2023

Pour le Président et par délégation,

Le Directeur Général Adjoint chargé des concours,

de la santé et de l'action sociale



Benoît HAUDIER

**Annexe à l'arrêté n°2023-338 du 12 décembre 2023
portant liste des candidats admis au concours d'ingénieur territorial
(établie à l'issue des concours interne et externe)**

**Spécialité : Ingénierie,
gestion technique et
architecture (100 admis)**

ALBIRA Virginie
AMGHAR Hakim
BASTARAUD Vincent
BEHLOULI Insaf
BEN FADHLA Fabrice
BIENTZ Julie
BLANC Hugo
BOUCETTA Habib
BOUGLOUF Gelali
BOURDILLON Gilles
BOURDON Sébastien
BOURGAIN Stéphanie
BOVET Emilie
BRIAND Frédéric
BROOKS Lovely
BROTTIER Claire
BUSSELOT Marie-Laure
CABRIMOL Audrey
CANY Léo
CARITTE Victor
CHATELARD Constance
CHETIOUI Fella
DE SALABERRY Tiphaine
DE VILLERS Aurélie
DEBOUVRIE Mathilde
DELQUE François
DILLARD Caroline
DOSSEVI Denam
DROUHET Vera
DUBUISSON Frédéric
DURAND Aurélien
EL HILAL COTTA Isabelle
ESCORIHUELA Elodie
EVARISTE Julien
FABRE Léa
FLEURANT Anthony
FLORANDEAU Charly
FRAINE Fayçal
FRANCIS Dimitri
GABRIEL Héloïse
GAUTHO Julien
GILLARD Laure
GONNET Pierre
GOY Estelle
GUECHIDA Manal
GUENARD Stéphanie
HAMELIN Maylis
HUBERT Henri-Pierre
JUST Gwendolina
JUTAND Alix
KAZE Léa
KOUNAKEY Adama
LAMBERT Gérald
LANDRY Loïc

LARUE Grégoire
LE Thuy Kim Di
LEPETIT Brunelle
LINDOR Vanelia
LIZÉE Luc
LOCCI Philippe
LOUARDI Karima
LOUBAR Sara
MAHDAVI Anaïs
MALDI Sandra
MANJANJA NDEDI Moïse
MAROTTE Sancia
MICHENAUD Romain
MICHON Sophie, Marie
MIOT Antoine
MONTAUD Clément
MONTLOUIS Céline
MORRISSEY Célia
MOUGHANIE Elias
NURET Pascal
ODONNAT Jocelyne
ORVAIN Augustin
PAGE Grégory
PARCE Antoine
PENLOUP Emmanuel
PEROT Marion
PICHOT Romain
POINTOT Léa
POULLAIN Laurent
RAEPEL Vincent
RANDRIANIVOSOA
Mialitiana
ROULLAND Marie-Celine
SALVADO Audrey
SARDELLA GIMENEZ
Valentina
STOCKMANN Julie
THIROINE Laetitia
TICHOUT Khalid
TIV Somontha
VETTORETTO Fabien
VICAUD Estelle
VIDAL Emmanuelle
VIEIRA Daniel
VILAYLECK Somdaraphone
ZARROU Sara
ZERIOUH Rachid
ZORDAN Chloé

**Spécialité : Infrastructures
et réseaux (66 admis)**

ADAM Isaure
AMATO Sylvie
AMBOU Bruno
BACARIA Alexis
BAJULAZ Arthur
BECH Florent

BEIGNEUX Thomas
BELDA John
BENALLEGUE L'hadi
BENJAOUT El Mountassir
Billah
BOISSINOT Perrine
BRUNEL Sylvain
CAZALS Léa
CHARIL Anne-Cécile
CHENAULT Romain
CONTET Maxime
COSTE FAGART Marie-
Laure
CROUZET Flavie
DAGOURY Thomas
DEVULDER François
DORKENOO Jean-Luc
DRESCO Adrien
EL ASLOUNI Fikri
FAREH Redouane
FERNANDEZ Anthony
FERNANDEZ Manuel
FEUILLET Audrey
FILLON Alexandra
FORTIER Mélanie
GADO Kokou
GERARD Guillaume
GERDANC Camilo
GESBERT Kevin
GITTON Corentin
HEDIN Sarah
HOUIR Rachid
JUVANON DU VACHAT
Romaric
KARSENTY Aurélie
KOUVAHEY Magali
LEFORT Clément
LIEGE Marc
LOUBOUTIN Benoit
LUSZEZEK Benjamin
MAROLLES Pierre-Jean
MAVON Philippe
MEKNACI Omar
MILLET Tiphaine
NDADANI Khalil
NIVOLE Dimitri
OUAMKAL Youssouf
OUATTARA Adama
PHILIPPE Hélène
PINCEMY Olivier
PINGLIEZ Pascal
PINTO Tommaso
RAKOTO Medhil
RETIEL Abdelouahab
ROSSNER Gilles
SADKY Kawtar
SECK Papa-Ibrahima

SERVANT Jérémy
SIRON Flavien
SMITH Dominique
STEIN Romain
STOSKOPF Mathilde
VILLER Simon

Spécialité : Prévention et gestion des risques (79 admis)

ADAM Cécile
ALRIVIE Delphine
ARLET Christian
BALUFIN Etienne
BARTOLINI Salomé
BEAL Marie
BRUYERE Laura
CAILLERE François
CASTRO Mathilde
CHICHE Rachel
COLAS Annie-Claude
COLIN Juliette
CROUZET Fanny
DEBOUTIERE Adrian
DESCHODT Joffrey
DIBILLY Julien
DIEP Caroline
DILLARD Franz
DOLLY Emeline
DORILLEAU Myriam
DUCHANT Alexandra
DUGUET Philippe
EL HARRAS Naïma
FALSE Tristan
FRATELLO Carine
GAILLY Mathilde
GIBOYAU Julie
GOUE-CORREGE Alexis
GRALL Nina
GUILLOSSOU Ronan
HALLEY Philippe
HOFER Aileen
INNOCENZI Julien
JARIAIS Nicolas
JARLETON Julien
JDIYA Nabil
JUNG Ophélie
KISCHEL Megane
KORUTOS Anne-Sophie
KOUZMINA Jonathan
LARCHER Karen
LARQUET Audrey
LAVIOLETTE Anaïs
LECAREUX Valérie
MALIK Aïsha
MANCUSO FONTERET Aurélie
MATTEI Alexandra
MENET Manon
MICHUD Cédrine
MONMERT Christelle
MORELLI Xavier

MORTIER Ségolène
NEUVEGLISE Typhaine
NOBLANC Sylvia
PASQUIER Fabien
PERERA Salomé
PIESSAT Anthony
POUPENEY Solenne
QUENTIN Antoine
RAVACHE Elise
RENONCET Audrey
ROBIN Hadrien
ROUEDE Ludovic
SALADIN Anne Françoise
SALOMON Shirley
SANTINI Magaly
SAUBIER Mylène
SENEZ Marine
SIMON Gabriel
TAIBI Saleha
TEXIER Hugo
THOMAS Claire
TORCOL Emma
TOULGOAT Anne
VENITE Lauriane
VIATTE Chloé
VIGUIE Antoine
WALASZEK Milena
WILLIEME Sophie

Spécialité : Urbanisme, aménagement et paysages (49 admis)

ADATTE-VANDENBROUCK Sabrina
ALCOUFFE Sylvie
BADAROUX Julia
BARDOU-LAPAIX Emeline
BARRIERE Claire
BARTH Franz
BELLO Félix
BERROD Emmanuel
BERTHOU Julie
BOEZ Victoria
BOSIGER Vincent
BOUDEAU Magali
BOURDEAU GARREL Jonathan
CIPIERE Julie
CISSE Safiya
DREYFUS-MARTAYAN Ariane
DUPLAN-IVAL Barnabé
FAUROUX Claire
FAVALI Pia
GUYONNEAU Marie
HAYAUX DU TILLY Clémentine
HECHT Suzelle
JUCHET Coralie
KEBCI Saïd
LE VAGUERESSE Anne-Sophie

LIDAR Cassandra
LOUAT Esther
MASMAUD Mathilde
MASSALKHY Abir
MASSOT CAPONE Marine
METENIER Hélène
MOSSE Noémie
OCCELLI Pauline
OLIVE Alexandra
PELLIER Sophie
PERIE Emilie
PICARD Fabien
POSTEC Enora
POUZET Amandine
PRUVOST Cyril
RIBEAUCOURT Claire
RIGNAULT Grégoire
RODRIGUES DA SILVA Laura
SECHET Laetitia
SKALLI Lina
TAVEAU Matthis
TEYSSONNEYRE Florian
URVOY Julian
VAIRAC Johan

Spécialité : Informatique et systèmes d'information (47 admis)

BARAKAT Fatima-Zahra
BECRITTE Jill
BENSIALI Abderahmen
BLONDEL Camille
CHAUVEAU Guillaume
CITRON Thibaut
COITE Céline
DEGLETAGNE Claire
DELON David
DIJOUX Jean
DUBOIS Aurélien
ESTELLE Sébastien
FALEME Alix
FELIGIONI Josselin
GOBAUX Nicolas
GONAUER Julien
GUEDJDAL Saada
JAUVION Clément
JUDITH Silas
KERHORNOU Jonathan
KHALIL Brahim
KOIHOUL Daniel
LAULON Sabrina
LE BERRE Benoit
LE MONTAGNER Alan
LEFORT Cedric
MAHIRI Sara
MAILLOT Cyril
MAUVY Claire
MEGHERBI Hacene
MESSOUDI Zainab
MIR Virginie
MOUNOUSSAMY Mathieu

PALAS Julien
PARMENTIER Samuel
PEYRIN Michaël
PEYSSON Elisabeth
POULENARD Laurent

POUVIOT Lydie
RAGOT Mathieu
TALIBART Chloé
TIRARD-GATEL Hélène
TOUSSAINT Sébastien

TOUZE Fabien
VERNAY Delphine
ZEKROUF Dimitry
ZIANI Ahmed

Arrête la présente liste à **trois-cent-quarante-et-un (341)** candidats admis.

Publié par affichage électronique sur
le site du CIG petite couronne
www.cig929394.fr
Le 19/12/2023
Jusqu'au 15/06/2024

Pantin, le 12 décembre 2023

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint chargé des
concours, de la santé et de l'action sociale,



Benoît HAUDIER

